



Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 12 juillet 2018

Le 12 juillet 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de St Martial Viveyrols sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 05 juillet 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	43	Pour la délibération N° 123
Nombre de membres titulaires présents	42	De la délibération N°124 à la N°142
Nombre de suppléants présents	1	
Nombre d'absents titulaires	20	Pour la délibération N° 123
<i>Dont procurations</i>	7	<i>De la délibération N°123 à la N° 124</i>
Nombre d'absents titulaires	21	De la délibération N°124 à la N°142
<i>Dont procurations</i>	8	<i>De la délibération N°125 à la N° 142</i>

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Murielle Cassier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 05 juin est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1 ADMINISTRATION GENERALE : Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 123 : désignation s'un délégué pour le SMCTOM, commune de Ribérac

Catherine Guillon est désignée déléguée titulaire pour représenter la Commune de Ribérac au SMCTOM suite à une démission.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 124 : Rapport d'activité 2017 du SRB Dronne

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2017 du SRB Dronne

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 125 : Rapport d'activité 2017 du SMCTOM secteur de Ribérac

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2017 du SMCTOM-secteur de Ribérac

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 126 : Contribution 2018 au PIG Habitat

Par délibération n°2017/143 du 4 décembre 2017, la CCPR s'est engagée dans la troisième tranche 2018 du PIG. Le coût de la charge à répartir s'effectuera au prorata de la population constituant le groupement de commande qui fixe à 26 527 le nombre d'habitants.

Cette charge est composée de deux éléments :

1°) L'autofinancement relatif à la prestation de SOLIHA 24

2°) Le financement des subventions complémentaires accordées par le maître d'ouvrage aux porteurs de projet.

Lors de la réunion de travail du PIG le 19 décembre 2017 il a été décidé à l'unanimité de fixer la contribution à 1.30€ par habitant telle que pour la première tranche 2017. Le conseil communautaire approuve la prise en charge financière suivante :

Collectivités	Population	Coût global annuel 1.302210€/hab.
CdC du Pays de St Aulaye	6 689 habitants	8 699€
CCPR	19 838 habitants	25 800€
TOTAL	26 527	34 499€

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 127 : Marché des assurances

Les marchés des assurances arrivant à échéance le 31/12/2018, il convient de lancer la procédure de consultation pour lancer un nouveau marché.

Ce marché est divisé en 5 lots :

- Dommages aux biens
- Véhicules
- Responsabilité civile
- Protection juridique
- Assurance statutaire

Le conseil communautaire autorise le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence et de signer le marché de prestation de services après avis consultatif de la commission MAPA pour les assurances de la collectivité.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 128 : Retrait des communes de Tocane-Saint-Apre et St Vincent de Connezac du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Par délibération 2018/01 du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé de transférer la compétence Gémapi pour les communes de Tocane (pour une petite partie de son territoire) et de Saint Vincent de Connezac au Syndicat Mixte du Bassin de Lisle (SMBI). Afin de rationaliser l'exercice de cette compétence sur le plan administratif et financier et suite à une réunion à la Préfecture le conseil communautaire autorise :

- le retrait des 2 communes précitées du SMBI à compter du 1^{er} janvier 2019
- le Président à conventionner avec le SMBI pour qu'il puisse le cas échéant intervenir sur ces deux communes pour des raisons de cohérence de bassin versant

1.2 FINANCES : Rapporteur Jean-Marcel Beau

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 129 : DM N°1 du budget principal

Par délibération n°2018/107 du 5 juin 2018, un emprunt-relais de 2 000 000 € a été contracté afin de préfinancer les investissements de l'opération « BEPOS Siorac », dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA. Le Conseil Communautaire autorise l'inscription de cette somme en recette et en dépenses d'investissement et de fonctionnement afin de pouvoir régler les intérêts, la commission d'engagement et le remboursement anticipé du capital lors du versement des subventions.

1.3 RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Jeannik Nadal

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 130 : Mise en place du télétravail dans la collectivité

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il est organisé au domicile de l'agent. Après avis de la Commission Administration Générale du 7 mars 2018 et du Comité Technique du 21 mars 2018, le conseil communautaire autorise la mise en place du télétravail dans la collectivité selon les modalités suivantes :

-Les postes éligibles ont été fléchés par la direction en fonction des possibilités d'exercice du télétravail. Ils ne correspondent pas forcément à des demandes d'agents. Ils ont pour but de s'adapter au poste et non à la personne. Il s'agit des postes de facturation et saisie périscolaire, instructeur SPANC, communication, chargé de mission habitat, PIG, marchés publics, administration générale.

-Les jours autorisés par le télétravail sont le mardi et le jeudi. Dans un premier temps, une seule journée de télétravail est autorisée par semaine.

-La demande de télétravail sera issue d'une démarche volontaire de l'agent.

- L'agent devra faire une demande motivée avec propositions des tâches effectuées en télétravail.

Une commission analysera les demandes de télétravail : cette commission sera composée du Président, du Directeur Général des Services, de la responsable du service des Ressources Humaines, de l'élu référent, du chef de service, et d'un délégué du personnel.

-les conventions de télétravail seront mises en œuvre pour une durée de un an, elles pourront être renouvelables à la demande de l'agent.

-le télétravail pourra également être mis en place pour raisons médicales, après avis du médecin-expert.

2- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1 DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapporteur Allain Tricoire

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 131 : Cadastre Solaire

Le conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'élaboration d'un cadastre solaire en ligne par la société IN SUN WE TRUST. Coût de la réalisation : 6000 € TTC. Via une plateforme en ligne, tout particulier de la CCPR pourra en quelques clics connaître sa surface de toiture optimisable, le coût de l'installation, le nombre de kWh qu'il peut espérer produire chaque année, et son gain potentiel.

Le coût du cadastre solaire est relativement peu élevé du fait de la compilation des données existantes de l'école des Mines Paris Tech, de l'IGN et de Météo France données gracieusement.

L'objectif étant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire, réduire l'empreinte énergétique, développer les énergies renouvelables ... et peut être une filière photovoltaïque.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 132 : Diagnostic PCAET

Le diagnostic du PCAET a été présenté à St Aulaye le 5 avril. Les conseillers communautaires des communautés de communes du Pays Ribéracois et du Pays de St Aulaye ainsi que les personnes publiques associées avaient été conviés. Le rapport d'étude de diagnostic a été adressé par mail à chaque conseiller communautaire.

La deuxième phase d'élaboration du PCAET commun avec le Pays de St Aulaye est la réalisation d'un plan d'action qui complètera le plan d'action déjà réalisé par la CCPR dans sa partie atténuation et adaptation au changement climatique.

Le conseil communautaire prend acte de ce rapport de diagnostic.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 133 : Partenariat avec Bordeaux Sciences Agro

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention cadre de partenariat avec l'école d'ingénieur sur plusieurs années. Cette convention se déclinera tous les ans sur des thématiques à travailler par les étudiants notamment autour de la transition écologique des systèmes agricoles du territoire dans le contexte du PCAET en cours d'élaboration et des actions de transition énergétique menées par la CCPR.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 134 : Projet photovoltaïque à Vendoire

Un projet de parc photovoltaïque porté par la société Arkolia à Vendoire est à l'étude. Ce projet fait partie des projets référencés pour le zonage du PLUI au même titre que celui de Vanxains, Bertric Burée, La Tour Blanche, Bourg des Maisons. La pré-étude simple de raccordement faite par Enedis permet de confirmer la viabilité économique du projet. La Société Arkolia va missionner un bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'impact environnementale. Afin de rentrer dans la phase « développement » du projet la Communauté de Communes du Pays Ribéracois se prononce favorablement à l'unanimité en faveur du projet comme l'avait fait le conseil municipal de Vendoire.

3.1 SPORTS : Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 135 : Autorisation donnée au Président d'accepter le don de matériel pour le centre VTT de Montagrier

L'association VTT Sport Loisirs a cessé l'activité de location de VTT et d'encadrement de groupe lié à la gestion du centre VTT de Montagrier pour se concentrer sur l'activité du club et de ses adhérents.

La gestion du centre VTT a été reprise par la CCPR au 1^{er} mars 2018.

L'association propose de donner l'ensemble du matériel à la CCPR sous forme de don. Le matériel est estimé à 1 670.00 € et ce don est accepté à l'unanimité.

Le matériel se décompose comme ci-dessous :

- 1- Véhicule : 1 Peugeot expert numéro d'immatriculation BV 127 ZW est estimé à **800.00 €**.
- 2- Vélos : détail ci-dessous. L'ensemble des vélos est estimé à **520.00 €** :
- 3- Matériel bureautique : 1 ordinateur de bureau (HP), 1 Imprimante-photocopieur SHARP Action 3420 et un téléphone sans fil. L'ensemble est estimé à **70.00 €**.
- 4- Atelier mécanique : matériel de réparation pour les vélos. L'ensemble est estimé à **280.00 €**.

Ce don sera inscrit dans l'actif de la CCPR.

3.2 ENFANCE JEUNESSE : Rapporteur Rémy Terrienne

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 136 : Autorisation donnée au Président d'accepter un don de la MAM de St Méard de Dronne

Lors du Festidrôle, la MAM de St Méard de Dronne a souhaité soutenir les actions ados en organisant la vente de gâteaux et la buvette tout au long de la journée. Les membres de l'association ont décidé de faire un don du montant de la recette de la journée à hauteur de 1544.75€ à la CCPR au profit des ados.

Le conseil communautaire accepte le don de la MAM de St Méard de Dronne.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 137 : Autorisation donnée au Président d'accepter un don de l'association Evasion Détente Santé

Lors du Festidrôle, l'association Evasion Détente Santé a organisé le repas du soir. Les membres de l'association ont décidé de faire don à la CCPR du montant de la recette, à hauteur de 705 €.

Le conseil Communautaire accepte le don de l'association Evasion Détente Santé au profit du secteur «ados»

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 138 : Tarifs famille journée à Royan

Le service à la population organise une journée à Royan pour les familles : enfants accompagnés de leurs parents le dimanche 26 août 2018. Journée libre accompagnée par deux animatrices : Visite du port, baignade, shopping, pique-nique...

Le tarif proposé est de 5€ par participant et 2€ pour les enfants de moins de 16 ans.

Le Conseil Communautaire adopte cette tarification.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 139 : Création d'une régie d'avance pour les ados

Pour le séjour prévu à Arrigoriaga, du 15 au 21 juillet organisé pour les « ados », il est nécessaire de créer une régie d'avance afin que les animateurs puissent effectuer les menues dépenses et Le conseil Communautaire accepte la création de la régie d'avance.

4- POLE TECHNIQUE

4.1 SERVICE VOIRIE : Rapporteur Jean-Didier Andrieux

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 140 : Acquisition d'un terrain pour le service technique

Le service technique dispose d'un pôle technique sur la commune de Tocane. Actuellement, le service manque de place pour stocker les matériaux et les véhicules.

Plusieurs parcelles jouxtent le terrain du service (AD n°253, 363,288, 362,364) et représentent une superficie de 2 428 m² appartenant à la commune de Tocane.

En accord avec les élus de la commune, le conseil communautaire approuve l'acquisition de ces parcelles pour 2500 € TTC et désigne maître Nectoux, notaire à Mensignac, pour rédiger l'acte.

4.2 SPANC : Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 141 : Exonération de la Redevance du SPANC

Une administrée de la commune de St Victor est propriétaire de 2 parcelles situées au « Maine Sud », l'une étant construite, l'autre non. Il apparaît que la parcelle non construite est frappée de redevance d'assainissement collectif, la parcelle construite ne l'étant pas. Aussi il est demandé au conseil communautaire d'exonérer de la redevance d'assainissement non collectif de la parcelle AE n°172, actuellement non bâtie, et de mettre en place la redevance d'assainissement collectif sur la parcelle AE n°153, actuellement bâtie. Le conseil Communautaire accepte l'exonération et la mise en place de la redevance d'assainissement collectif.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 142, Rapporteur Jeannik Nadal : Création d'un poste en Parcours Emploi Compétences (PEC)

Un agent était employé par le biais d'un CAE et mis à disposition de la commune de Celles. Ce CAE arrive à échéance le 2 août. Le Conseil Communautaire accepte de créer un poste en PEC d'une durée de 12 mois pour pourvoir à cet emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50